Rapport annuel 2022

Communauté d’Agglomération Pays Basque

**Commission Intercommunale pour l’Accessibilité**

****

Ce rapport dresse le constat des actions menées en 2022 sur le territoire de la Communauté d’Agglomération Pays Basque en faveur de l’accessibilité universelle du territoire.

# Sommaire

[Sommaire 3](#_Toc126660449)

[A. Le contexte 4](#_Toc126660450)

[I.- Un territoire 5](#_Toc126660451)

[II.- Une ambition politique : l’accessibilité universelle du territoire 7](#_Toc126660452)

[III.- Des acteurs 8](#_Toc126660453)

[B. Le constat 15](#_Toc126660454)

[I. Bâtiment 16](#_Toc126660455)

[II. Mobilités 20](#_Toc126660456)

[III. Numérique 23](#_Toc126660457)

[IV. Données 26](#_Toc126660458)

[V.- Sensibilisation – Formation 28](#_Toc126660459)

[VI.- Financement 29](#_Toc126660460)

[C. Les grands objectifs en 2023 31](#_Toc126660461)

[I.- Projet Elgarweb 32](#_Toc126660462)

[II.- Donnée accessibilité 32](#_Toc126660463)

[Contact de la mission accessibilité : 33](#_Toc126660464)

# Le **contexte**

L’accessibilité est plus que jamais un sujet sur le territoire du Pays Basque, se plaçant au cœur des préoccupations locales.

Les instances locales traitant de l’accessibilité poursuivent leurs réflexions et actions selon l’organisation d’ores-et-déjà en place (autour des Commissions Communales pour l’Accessibilité (CCA), de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité (CIA) et du réseau CCA-CIA).

Cette première partie consiste ainsi à faire état du cadre dans lequel sont déployées les actions menées en faveur de l’accessibilité sur le territoire du Pays Basque.

## ****Un territoire****

### Le Pays Basque

Le Pays Basque est un territoire de 2 968 km2. Il fait partie du département des Pyrénées-Atlantiques (64) et de la Région Nouvelle Aquitaine.

Il est composé de 158 communes et regroupe un peu plus de 327 000 habitants (selon INSEE 2020).

### Les communes

**15 communes de plus de 5 000 habitants et plus**

Anglet ; Bayonne ; Biarritz ; Bidart ; Boucau ; Cambo-les-Bains ; Ciboure ; Hasparren ; Hendaye ; Mouguerre ; Saint-Jean-de-Luz ; Saint-Pée-sur-Nivelle ; Saint-Pierre-d’Irube ; Urrugne ; Ustaritz.

**28 communes entre 1 000 et 4 999 habitants**

Ahetze ; Arbonne ; Arcangues ; Ascain ; Ayherre ; Bardos ; Bassussarry ; Bidache ; Biriatou ; Briscous ; Came ; Chéraute ; Espelette ; Guéthary ; Guiche ; Itxassou ; Jatxou ; Lahonce ; Larressore ; Mauléon-Licharre ; Saint-Étienne-de-Baïgorry ; Saint-Jean-Pied-de-Port ; Saint-Palais ; Sare ; Souraïde ; Urcuit ; Urt ; Villefranque.

**115 communes de moins de 1 000 habitants**

Ahaxe-Alciette-Bascassan ; Aïcirits-Camou-Suhast ; Aincille ; Ainharp ; Ainhice-Mongelos ; Ainhoa ; Alçay-Alçabéhéty-Sunharette ; Aldudes ; Alos-Sibas-Abense ; Amendeuix-Oneix ; Amorots-Succos ; Anhaux ; Arancou ; Arbérats-Sillègue ; Arbouet-Sussaute ; Arhansus ; Armendarits ; Arnéguy ; Aroue-Ithorots-Olhaïby ; Arrast-Larrebieu ; Arraute-Charritte ; Ascarat ; Aussurucq ; Banca ; Barcus ; Béguios ; Béhasque-Lapiste ; Béhorléguy ;

Bergouey-Viellenave ; Berrogain-Laruns ; Beyrie-sur-Joyeuse ; Bidarray ; Bonloc ; Bunus ; Bussunarits-Sarrasquette ; Bustince-Iriberry ; Camou-Cihigue ; Caro ;

Charritte-de-Bas ; Domezain-Berraute ; Espès-Undurein ; Estérençuby ; Etcharry ; Etchebar ; Gabat ; Gamarthe ; Garindein ; Garris ; Gotein-Libarrenx ; Halsou ; Haux ; Hélette ; Hosta ; Ibarrolle ; Idaux-Mendy ; Iholdy ; Ilharre ; Irissarry ; Irouléguy ; Ispoure ; Isturits ;

Jaxu ; Juxue ; La Bastide-Clairence ; Labets-Biscay ; Lacarre ; Lacarry-Arhan-Charritte-de-Haut ;

Laguinge-Restoue ; Lantabat ; Larceveau-Arros-Cibits ; Larrau ; Larribar-Sorhapuru ; Lasse ;

Lecumberry ; L'Hôpital-Saint-Blaise ; Lichans-Sunhar ; Lichos ; Licq-Athérey ; Lohitzun-Oyhercq ; Louhossoa ; Luxe-Sumberraute ; Macaye ; Masparraute ; Méharin ; Mendionde ; Menditte ; Mendive ; Moncayolle-Larrory-Mendibieu ; Montory ; Musculdy ; Ordiarp ; Orègue; Orsanco ; Ossas-Suhare ; Osserain-Rivareyte ; Ossès ; Ostabat-Asme ; Pagolle ; Roquiague ; Sainte-Engrâce ; Saint-Esteben ; Saint-Jean-le-Vieux ; Saint-Just-Ibarre ; Saint-Martin-d'Arberoue ; Saint-Martin-d'Arrossa ; Saint-Michel ; Sames ; Sauguis-Saint-Étienne ; Suhescun ;

Tardets-Sorholus ; Trois-Villes ; Uhart-Cize ; Uhart-Mixe ; Urepel ; Viodos-Abense-de-Bas.

Aujourd’hui la Communauté Pays Basque s’appuie sur une organisation infra-territoriale appelée Pôle territorial : Amikuze, Côte Basque-Adour, Errobi, Garazi-Baigorri, Iholdi-Oztibarre, Nive-Adour, Pays de Bidache, Pays de Hasparren, Soule-Xiberoa, Sud Pays Basque. Chacun de ses pôles dispose d’un bâtiment administratif appelé Maison de la Communauté.

### La Communauté d’Agglomération Pays Basque

Qui préside ? :

* Jean-René ETCHEGARAY

Qui décide ? :

* 1 conseil communautaire composé de 232 élus titulaires et 143 élus suppléants
* 1 conseil permanent composé de 73 élus dont le Président et 15 Vice-Présidents
* 1 conseil exécutif composé de 35 élus dont le Président et 15 Vice-Présidents

Qui met en œuvre ? :

* 1 Direction Générale des Services,
* 7 Directions Générales Adjointes,
* Des Directions, Missions, Services rattachées aux Directions Générales.

## ****Une ambition politique : l’accessibilité universelle du territoire****

### Portée par :

* Un Vice-Président : Daniel OLÇOMENDY
* Une mission Accessibilité, sous la Direction Générale Adjointe aux Ressources et Services Supports pilotée par Sébastien Evrard, composée de 2 agents : Claire SARTHOU (chef de projet Accessibilité) et Claudine CELHAIGUIBEL (chargée de mission Données et Accessibilité numérique).

### Mise en œuvre à travers :

* Une Commission Intercommunale pour l’Accessibilité
* Un réseau Commissions Communales / Commission Intercommunale pour l’Accessibilité
* Une mission Accessibilité

### Pour le compte :

* Des communes
* De la Communauté d’Agglomération Pays Basque
* Du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

## ****Des acteurs****

### La Commission Intercommunale pour l’Accessibilité

* + Son périmètre : en 2022, la commission intervient pour le compte de la Communauté d’Agglomération Pays Basque, du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour et des 143 communes de moins de 5000 habitants du territoire Pays Basque
  + Son organisation : la commission est une instance qui regroupe 10 associations représentant les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, 10 élus titulaires et 10 élus suppléants représentant la Communauté d’Agglomération Pays Basque, d’1 élu titulaire et 1 élu suppléant représentant les Syndicat des Mobilités. La commission s’est également dotée d’un groupe de travail composé de 7 associations et 4 élus.
    - Qui préside ? : Daniel Olçomendy
    - Qui décide ? : La commission
    - Qui met en œuvre ? : Le groupe de travail ou la mission Accessibilité
    - Qui anime ? : La mission Accessibilité
* Son rôle : Extrait de l’article L2143-3 du Code général des Collectivités Territoriales
  + La commission détaille l’accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d’arrêt prioritaires au sens de l’article L.1112-1 du code des transports ;
  + La commission tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements privés et publics, recevant du public, situés sur le territoire intercommunal en cours d’accessibilité et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
  + La commission organise un système de recensement de l’offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
  + La commission fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l’existant.
  + La commission établit un rapport annuel présenté en Conseil communautaire puis transmis au Préfet.
  + Ses membres :

**Daniel OLÇOMENDY**

Président Commission Intercommunale pour l’Accessibilité et Groupe de travail

**Pascal DANTIACQ**

Élu titulaire Amikuze

**Joëlle TURCAT**

Élue titulaire Côte Basque-Adour

**Jean-Michel SERRANO**

Élu titulaire Errobi

Membre du Groupe de travail

**Laëtitia COLOM**

Élue titulaire Garazi-Baigorri

**Christine ERDOZAINCY-ETCHART**

Élue titulaire Iholdi-Oztibarre

**Sandrine MINNE**

Élue titulaire Nive Adour

Membre du Groupe de travail

**Jean-Paul BAREIGTS**

Élu titulaire Pays de Bidache

Membre du Groupe de travail

**Anne-Marie JOCOU**

Élue titulaire Pays de Hasparren

**Michel IBARRA**

Élu titulaire Soule-Xiberoa

**Sandrine ARAGUAS-CAZEMAYOR**

Élue titulaire Sud Pays Basque

Membre du Groupe de travail

**Claire SARTHOU**

Chef de projet Accessibilité Communauté Pays Basque

**Chantal ERGUY**

Élue suppléante Amikuze

**Jean-marie GUTIERREZ**

Élu suppléante Côte Basque Adour

**Argitxu HIRIART-URRUTY**

Élue suppléante Errobi

**Claire DUTARET BORDAGARAY**

Élue suppléante Garazi-Baigorri

**William SISSOKHO**

Élu suppléant Iholdi-Ostibarre

**Bastien DUHALDE**

Élu suppléant Nive-Adour

**Marie-Ann LATHIERE**

Élue suppléante Pays de Bidache

**Nathalie ETCHEGOYEN**

Élue suppléante Pays de Hasparren

**Alain ARLA**

Élu suppléant Soule-Xiberoa

**Marion DUPRAT**

Élue suppléante Sud Pays Basque

**Sophie CASTEL**

Élue titulaire Syndicat des Mobilités

Pays Basque-Adour

**Gérard LAURENT**

APF France Handicap

Handicap moteur

Membre du Groupe de Travail

**François HERVE**

Association Fraternelle des Aveugles

Handicap visuel

Membre du Groupe de travail

**Marie-Christine SILBON**

Association Valentin Haüy (AVH)

Handicap Visuel

Membre du Groupe de Travail

**Gérard AGUER**

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Handicap Cognitif

Membre du Groupe de travail

**Iñaki ҪALDUMBIDE**

Espace de Vie pour les Adultes Handicapés

Handicap Cognitif

Membre du Groupe de travail

**Brigitte BERCKMANS-ESPI**

Handiplage

Handicap Moteur

Membre du Groupe de travail

**Dominique MAGNARD**

Signes Libres

Handicap Auditif

Membre du Groupe de travail

**Nicolas BACHOFFER**

Handisport

Tous types de handicap

**Beñat CACHENAUT**

Élu suppléant Syndicat des Mobilités

Pays Basque-Adour

**Isabelle DEYHERABEHERE**

Association Fraternelle des Aveugles

Handicap visuel

Membre du Groupe de travail

**Jean CAPDEVILLE**

Association Valentin Haüy (AVH)

Handicap Visuel

Membre du Groupe de Travail

**Henri LAVALLEE**

Association Française contre les Myopathies

Polyhandicap moteur

**Mayie LEPAROUX**

Génération Mouvements 64

Personnes âgées

**Ramon ESPI**

Handiplage

Handicap Moteur

Membre du Groupe de travail

**Stéphane MAILLART**

Signes Libres

Handicap Auditif

Membre du Groupe de travail

**Bernard MESZAROS**

Handisport

Tous types de handicap

### Le Réseau Commissions Communales - Commission Intercommunale pour l’Accessibilité (CCA-CIA)

* + Son périmètre : le réseau CCA-CIA regroupe la Communauté d’Agglomération Pays Basque, le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour et les 15 communes de plus de 5000 habitants du territoire Pays Basque
  + Son organisation : il est composé d’1 réseau Élus et de 3 réseaux Techniciens (bâtiment, voirie, numérique)

Qui préside ? : Présidence collégiale

Qui décide ? : Le réseau Élus

Qui met en œuvre ? : Les réseaux Techniciens

Qui anime ? : La mission Accessibilité

* + Son rôle : avoir une vision partagée de l’accessibilité, mutualiser des moyens et être ressource pour l’ensemble du territoire
  + Ses membres :

Réseau Élus

**Daniel OLÇOMENDY**

Communauté Pays Basque et Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

**Joëlle TURCAT**

Commune Anglet

**Deborah LOUPIEN-SUARES**

Commune Bayonne

**Valerie SUDAROVICH**

Commune Biarritz

**Florence POEYUSAN**

Commune Bidart

**Jean-Marie GUTIERREZ**

Commune Boucau

**Nicole AMESTOY**

Commune Cambo-les-Bains

**Peio DUFAU**

Commune Ciboure

**Véronique BROUSSAINGARAY**

Commune Hasparren

**Nathalie CAMACHO**

Commune Hendaye

**Christian PAILLAUGUE**

Commune Mouguerre

**Christine DUHART**

Commune Saint-Jean-de-Luz

**Dominique IDIART**

Commune Saint-Pée-sur-Nivelle

**Sandrine ARAGUAS-CAZEMAYOR**

Commune Urrugne

**Jean-Michel SERRANO**

Commune Ustaritz

Réseau techniciens Voirie :

**Franck ETAVE**

**Eric AYEZ**

Commune Anglet

**Gilles DELHAIE**

Commune Bayonne

**Franck DRUESNES**

Commune Biarritz

**Stéphane PODEUR**

Commune Bidart

**Beñat ERRECA**

Commune Boucau

**Jérôme ESCUTARY**

Commune Cambo-les-Bains

**Vincent URANGA**

Commune Ciboure

**Patrick MASTOUMECQ**

Commune Hasparren

**Christophe CALVO**

Commune Hendaye

**Anne PORCELLINI**

Commune Mouguerre

**Jean-Marc DELPECH**

Commune Saint-Jean-de-Luz

**Patrick ELIZALDE**

Commune Saint-Pée-sur-Nivelle

**François ALSUGUREN**

Commune Urrugne

**Maxime DIRIBARNE**

Commune Ustaritz

**Claire SARTHOU**

Communauté Pays Basque

Réseau techniciens Bâtiment :

**Marion VEUNAC**

Commune Anglet

**Philippe DUMONT**

Commune Bayonne

**Franck DRUESNES**

Commune Biarritz

**Stéphane PODEUR**

Commune Bidart

**Beñat ERRECA**

Commune Boucau

**Thierry EUDES**

Commune Cambo-les-Bains

**Alain PLAINO**

Commune Ciboure

**Sophie SALLABERRY**

**Patrick MASTOUMECQ**

Commune Hasparren

**Yves DARRIEUMERLOU**

Commune Hendaye

**Anne PORCELLINI**

Commune Mouguerre

**Stéphane LERCHUNDI**

Commune Saint-Jean-de-Luz

**Patrick ELIZALDE**

Commune Saint-Pée-sur-Nivelle

**François SUSPERREGUI**

Commune Urrugne

**Denis TREPOUT**

Commune Ustaritz

**Claire SARTHOU**

Communauté Pays Basque

Réseau Référents Accessibilité Numérique :

**Christophe HARNIE**

Commune Anglet

**Laurie DUMORA**

**François LABARDE**

Commune Bayonne

**Laëtitia FELIS**

**Karl CONREUX**

Commune Bidart

**Franck DRUESNES**

**Bertrand SAUVAGNAC**

Commune Biarritz

**Claire FUENTES**

Commune Boucau

**Nicolas LE BARS**

Commune Cambo-les-Bains

**Marie-Clémence SURZUR**

Commune Ciboure

**Jonathan ARDE URBAN**

**Jean-Baptiste DARDEL**

Commune Hasparren

**Béatrice LAFFARGUE**

**Alexandre CORRIHONS**

**Philippe PIQUEREY**

Commune Hendaye

**Thomas PAILLAUGUE**

Commune Mouguerre

**Chrystel MARTY-TUSSEAU**

**Jean-Noël LACROIX**

Commune Saint-Jean-de-Luz

**Anne BORDES**

Commune Saint-Pée-sur-Nivelle

**Sandra BOSCQ-DACHARY**

Commune Saint-Pierre-d’Irube

**Damien BOYER**

Commune Urrugne

**Jean-Michel URRUTIA**

Commune Ustaritz

**Claudine CELHAIGUIBEL**

Communauté Pays Basque

### La mission Accessibilité

* + Son périmètre : la mission Accessibilité intervient auprès des services de la Communauté d’Agglomération Pays Basque, du Syndicat des Mobilités, des autres organisations satellites (exemple : Office de Tourisme Pays Basque) et des 158 communes du territoire Pays Basque
  + Son organisation : son élu référent est Daniel OLÇOMENDY en charge du Tourisme Durable et de l’Accessibilité Universelle du Territoire. La mission Accessibilité est rattachée à la Direction Adjointe Ressources et Services Supports. Elle est composée de 2 agents
  + Ses membres : Claire Sarthou, Claudine Celhaiguibel
* Son rôle : La mission Accessibilité assiste les maîtres d’ouvrage (services de la Communauté, services du Syndicat des Mobilités, communes) dans les domaines du bâtiment, de la voirie, de la mobilité, et du numérique. La mission a la charge de l’animation des commissions et des réseaux. Elle accompagne la mise en œuvre de projets. Elle représente la Communauté d’Agglomération Pays Basque dans les instances accessibilité nationales (groupe de travail des Référents Accessibilité des Villes Inclusives, groupe de travail Conseil National de l’Information Géographique).

# **Le constat**

Dresser le constat de l’accessibilité sur le territoire du Pays Basque, permet à chacun de voir l’ensemble des actions menées par la Communauté d’Agglomération Pays Basque au titre de son ambition sur l’Accessibilité universelle du territoire. Entre poursuite des actions engagées dès sa création en 2017 et innovations, expérimentations, la Communauté entend jouer un rôle moteur sur son territoire.

Ses actions en 2022 se déclinent selon six grandes thématiques :

* Le bâtiment ;
* Les mobilités ;
* Le numérique ;
* Les données ;
* La sensibilisation-formation ;
* Le financement.

## ****Bâtiment****

### Le suivi des Agendas d’Accessibilité Programmée (Ad’AP)

Acteur : la mission Accessibilité

Pour le compte de : la Communauté d’Agglomération Pays Basque

La mission Accessibilité accompagne la Direction du Patrimoine Bâti et des Moyens Généraux dans la mise en œuvre des Agendas d’Accessibilité Programmée (Ad’AP) par territoires.

En 2022, le suivi a concerné Côte Basque-Adour, Errobi, Garazi-Baigorri ; Pays de Hasparren :

* Côte Basque Adour les travaux de mise en accessibilité des espaces extérieurs du siège ont été achevés en 2022.
* Garazi-Baigorri les études de la piscine Baigorri sont terminées. Les travaux sont prévus 1er trimestre 2023.
* Errobi les études pour les travaux de crèche Mamurrak et de la piscine de Cambo-les-Bains sont terminées. Les travaux seront achevés en 2023.
* Pays de Hasparren : les études sur la maison de la communauté sont relancées.

**Bilan à fin 2022**

Sur 7 Ad’AP déposés concernant Amikuze, Côte Basque-Adour, Errobi, Garazi-Baigorri, Pays de Hasparren, Soule-Xiberoa, Sud Pays Basque :

* + 3 sont totalement terminés (Amikuze, Soule-Xiberoa, Sud Pays Basque)
  + 4 sont en cours (Côte Basque Adour, Errobi, Garazi-Baigorri, Pays de Hasparren).

Acteur : la mission Accessibilité

Pour le compte des : communes du territoire

La mission Accessibilité accompagne les communes, qui la sollicite, dans la mise en œuvre des Agendas d’Accessibilité Programmée (Ad’AP), dans l’étude des projet et dans la réalisation de travaux. En 2022, le suivi a concerné les communes des pôles :

* **Amikuze :** Amorots-Succos, Arbouet-Sussaute, Aroue-Ithorots-Olhaïby, Etchebar, Labets-Biscay Méharin.
* **Côte Basque Adour :** Biarritz, Bidart
* **Errobi :** Arcangues, Cambo-les-Bains, Ustaritz.
* **Garazi-Baigorri** : Saint-Jean-Pied-de-Port
* **Iholdi-Oztibarre** : Ostabat-Asme.
* **Pays de Hasparren** : La Bastide Clairence, Hasparren, Saint-Esteben.
* **Pays de Bidache :** Bardos.
* **Sud Pays Basque :** Hendaye, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare.

### L’expérimentation QR-Light

Acteur : la mission Accessibilité en partenariat avec le CEREMA (Centre d’études et d’expertise sur les risques, l’environnement, la mobilité et l’aménagement)

Partenaire : Glorytech – créateur de l’application Grall

Pour le compte de : la Communauté d’Agglomération Pays Basque

Sur son territoire, la Communauté (CAPB) a pour principe d’appliquer dans ses projets les préceptes de la conception universelle à savoir : faire utile, pratique, utilisable par tous.

En matière d’accès aux prestations de service dans ses bâtiments, la Communauté constate qu’il n’est pas toujours facile pour un usager de trouver par exemple le bon service ou la bonne salle de réunion notamment lorsqu’on est en situation de handicap visuel. Or s’il est possible de guider en extérieur de bâtiment grâce aux fonctions GPS ou Bluetooth, le déplacement en intérieur de bâtiment n’est à ce jour pas maîtrisé.

C’est dans ce cadre que la Communauté d’Agglomération Pays Basque s’intéresse à la technologie QR-Light qui permettrait en intérieur de bâtiments de guider les usagers grâce à l’application GRALL développée par la Startup GLORYTECH. La technologie QR-Light utilise la lumière comme vecteur d’encodage permettant un « dialogue » entre le téléphone mobile et le luminaire LED. Cette action permet à l’application d’ouvrir sur le téléphone mobile, le message géolocalisé sur le luminaire.

L’application est téléchargeable gratuitement sur les plateformes de téléchargement. Elle permet de créer des points et d’affecter à chaque point une technologie de déclenchement du contenu : GPS, Bluetooth, QR-Light, QR-Code

À chaque point est associé un contenu : audio, vidéo, image ou texte. L’application utilise le réseau internet du smartphone pour lire les contenus.

Une première expérimentation menée en 2021 en partenariat avec le CEREMA, avait permis de confirmer l’intérêt d’utiliser GRALL pour guider les personnes en intérieur de bâtiment tout en identifiant certains points de blocage :

* + Tous les téléphones ne sont pas compatibles avec la technologie QR-Light.
  + Les lecteurs d’écrans Voice Over ou TalkBack ne fonctionnent pas correctement avec l’application GRALL.
  + Les messages de guidage sont trop longs.
  + L’écoute du message ne permet pas un arrêt sans reprise au tout début message. Ce qui oblige l’usager à réécouter l’ensemble du message à chaque fois.

En 2022 GLORYTECH a procédé à un certains nombres de modifications de l’application. Ainsi la Startup a obtenu une conformité totale de l’application au Référentiel général d’amélioration de l’accessibilité. Un bouton pause a été créé permettant d’interrompre la lecture du message et de la reprendre à l’endroit de l’arrêt (sans repartir au début).

La mission accessibilité en collaboration avec les associations a repris l’ensemble des messages de guidage. Le contenu a été simplifié. Les actions par message ont été limitées à un maximum de 4 actions.

Ses efforts ont permis à la CAPB et au CEREMA de procéder à une nouvelle expérimentation en juillet 2022.

Cette expérimentation s’est déroulée comme la précédente dans le bâtiment de la maison de la communauté d’Urrugne grâce à la participation des associations FRATERNELLE DES AVEUGLES et VALENTIN HAUY.

Deux modes de déclenchement des messages ont été testés : QR-Light et Bluetooth.

Les modifications apportées suite à la première expérimentation ont donné entière satisfaction aux participants.

Fort de ses résultats, la CAPB a décidé de s’appuyer sur GRALL chaque fois que nécessaire pour rendre accessible ses bâtiments, services et informations.

La CAPB et le CEREMA ont établi un rapport complet relatif à l’ensemble de l’expérimentation.

## Mobilités

### Le Schéma directeur agenda d’accessibilité programmée (Sd’AP)

Acteur : chargé de mission Sd’AP avec appui de la mission accessibilité

Pour le compte de : Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

Le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour a engagé en 2021 une démarche pour réaliser son nouveau schéma directeur d’accessibilité programmée (SD’AP).

En 2022, le travail d’état des lieux et de diagnostic a été mené pour l’ensemble des thématiques du SD’AP et le recours à une assistance à maîtrise d’ouvrage a contribué à consolider le projet de rapport sur la base d’entretiens menés avec les communes, avec les associations et les prestataires de services ou opérateurs de transport :

#### Pour la partie aménagement quais bus :

* 17 communes rencontrées
* Environ 1 800 points d’arrêts audités

#### Pour la partie matériel roulant :

Tous les types de véhicules ont été audité soit 72 véhicules. A savoir : le parc matériel roulant comprend au total 207 véhicules

#### Pour la partie information voyageurs

* 13 sites et applications délivrant l’information aux voyageurs ont été recensés. Dans un souci de simplification le SMPBA a regroupé l’ensemble de l’information voyageur sous une seule marque TXIK TXAK avec comme supports numériques : 1 site internet <https://www.txiktxak.fr/>, 1 E-boutique. Ce dispositif sera complété en 2023 par une application mobile.

### Référentiel technique : aménagement d’un arrêt de transport en commun

Acteur : les services du Syndicat des mobilités, le réseau CCA-CIA Techniciens voirie et la mission Accessibilité

Pour le compte du : Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

Conformément au référentiel technique d’aménagement des quais bus, le SMPBA a mené en 2022 sa première campagne de repérage des zones de sécurité. Il s’agit d’équiper chaque quai :

* + prévoir le repérage visuel et tactile de la porte avant du véhicule ;
  + créer une bande de sécurité visuelle et tactile sur la longueur du quai afin d’éviter que les usagers malvoyants ou non-voyants ne se tiennent trop près du bord de quai ;
  + supprimer les tracés de guidage présents sur les quais existants conformément à la norme NF P 98-352

En 2022, les travaux concernent tous les quais neufs connus conformes pour les communes d’Ahetze, Saint Jean de Luz, Bidart, Bayonne, Bassussarry, Hendaye, Biarritz, Anglet. La suite du programme d’interventions est élaborée en articulation avec la réalisation des audits du Schéma directeur d’accessibilité programmée.

### Le Plan de mobilité

Acteur : Coordonnatrice Plan de mobilité

Pour le compte de : Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

Le plan de mobilité du Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour a été adopté le 3 mars 2022 tenant compte de la modification de l’annexe accessibilité suite à l’avis de la Commission intercommunale pour l’accessibilité sur le Plan de mobilité

### Le projet global Txik-Txak

Concomitamment à ce travail, le Syndicat des mobilités a mise en place en juillet 2022, avec TXIK TXAK et pour la première fois sur le territoire, une tarification solidaire basée sur les ressources des foyers. L’objectif est de garantir pour tous, l’accès aux mobilités durables du territoire.

Ainsi les tarifs transport varient selon 3 profils :

* profil solidaire+ : sont éligibles les personnes rattachées à un foyer dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 430€
* Profil solidaire : sont éligibles les personnes rattachées à un foyer dont le Quotient Familial est compris entre 431€ et 620€
* Profil solidaire – 28 ans : les jeunes âgés de 6 à 18 ans inclus et rattachés à un foyer non imposable

La réduction octroyée par la tarification solidaire peut aller jusqu’à 75 % sur le prix de l’abonnement.

**A savoir :**

* Pour plus de simplicité et de lisibilité, **l’ensemble des titres de la nouvelle gamme tarifaire TXIK TXAK donnent accès au Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR).**
* Toutes les personnes titulaires d’une carte mobilité inclusion payent les trajets effectués sur les lignes régulières au même titre que tous les autres voyageurs.
* Toute personne accompagnant un titulaire de la carte mobilité inclusion, quelles que soient les mentions portées sur la carte, voyage gratuitement (la loi oblige de proposer une réduction d’au moins 50% pour les accompagnants des PMR. Le Syndicat des Mobilités a fait le choix de proposer la gratuité).

## Numérique

La Communauté d’Agglomération Pays Basque poursuit son engagement depuis 2019 en faveur de l’accessibilité numérique. Il est fondamental que chaque usager, quels que soient ses empêchements, puissent utiliser en toute autonomie les services de communication qu’elle met en ligne : accéder aux démarches administratives, parcourir l’information, naviguer et interagir avec l’administration.

### Le schéma pluriannuel d’accessibilité numérique

Acteur : la mission Accessibilité

Pour le compte de : la Communauté d’Agglomération Pays Basque

En 2021, la Communauté d’Agglomération Pays Basque a publié son schéma pluriannuel d’accessibilité numérique fixant sa feuille de route pour trois ans. Le schéma se décline en plans d’actions annuels. Les actions définies en 2021 ont été poursuivies en 2022 guidées par les ambitions d’exemplarité et d’accompagnement que la Communauté d’Agglomération Pays Basque porte à l’échelle de son territoire :

* mettre tout en œuvre pour garantir la conformité au Référentiel général d’amélioration de l’accessibilité (RGAA) des supports numériques placés sous la responsabilité de la Communauté Pays Basque ;
* accompagner les communes du territoire dans la mise en conformité de leurs supports numériques.

L’année 2022 a été marquée par :

* La mise à jour de la déclaration d’accessibilité du site principal de la Communauté d’agglomération, atteignant une conformité totale au RGAA dans sa version 4.1 ;
* La mise en conformité des sites dédiés à la Culture (<https://www.kultura-paysbasque.fr>) et au Groupement d’intérêt scientifique (GIS) Littoral Basque (<https://gis-littoral.communaute-paysbasque.fr>) ;
* La mise en place des « rendez-vous de l’accessibilité » à destination des référents accessibilité numérique membres du réseau CCA-CIA. Deux rendez-vous ont été organisés avec deux thématiques : réaliser son schéma pluriannuel d’accessibilité numérique et tester rapidement l’accessibilité de son site internet ;
* La mise en œuvre du projet « Elgarweb » décrit ci-dessous. Son objectif est de permettre aux communes du territoire, quelle que soit leur taille, de disposer d’un site internet respectant l’ensemble des critères du RGAA.

Schéma pluriannuel et plans d’actions sont publiés sur le site de la Communauté Pays Basque.

### La solution d’accueil téléphonique et physique pour personnes sourdes et malentendantes

Acteur : la mission Accessibilité.

Pour le compte de : la Communauté d’Agglomération Pays Basque et des 158 communes du territoire

Pour rappel, la réglementation prévoit que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale, quelles que soient leurs tailles, ont l’obligation de mettre en place un service d’accueil téléphonique et physique à destination des personnes sourdes et malentendantes.

En 2020, à la demande des élus du réseau CCA-CIA, la mission accessibilité a mené une étude qui a permis d’établir un intérêt réel à mutualiser l’acquisition et le fonctionnement de ce service. C’est la solution ELIOZ CONNECT proposée par la société ELIOZ qui a été retenue pour rendre ce service.

La mise en œuvre de la mutualisation a suivi le calendrier réglementaire. Elle a concerné dans un premier temps, en 2020-2021, la Communauté d’Agglomération Pays Basque et les 6 communes de plus de 10 000 habitants du territoires puis, dans un second temps, en 2022, l’ensemble des communes du territoire.

Soucieux de porter une vision commune de l’accessibilité sur l’ensemble du territoire et de permettre à chaque usager sourd ou malentendant d’accéder au service ELIOZ, quelle que soit sa commune de résidence, les élus du réseau CCA-CIA ont proposé la solution suivante :

* + Les frais d’installation sont financés à 100 % par la Communauté Pays Basque ;
  + Les frais d’abonnement sont répartis entre la Communauté et les 15 communes de plus de 5000 habitants du territoire : 30 % financés par la Communauté Pays Basque et 70 %, par les communes au prorata du nombre d’habitants. Toutes les autres communes bénéficient gratuitement de la solution, sous réserve d’en faire la demande.

Cette proposition a été approuvée à l’unanimité du Conseil permanent le 12 octobre 2021.

En 2022, en plus des services de la CAPB, 136 communes sont équipées de la solution ELIOZ.

### Le projet Elgarweb : permettre aux communes du territoire de disposer d’un site internet accessible

Acteur : la mission Accessibilité.

Pour le compte des : 158 communes du territoire

En 2021, à la demande des élus du réseau CCA-CIA, la mission accessibilité a mené une étude qui a permis d’établir l’intérêt et la faisabilité de mutualiser la création de sites internet tout en garantissant leur accessibilité sans surcoût.

Pour ce faire, le dispositif Elgarweb a été mis en place en 2022. Il repose sur un socle technique à partir duquel chaque commune membre de la Communauté Pays Basque peut créer son propre site internet. Ce socle commun a été développé de sorte à respecter les critères d’accessibilité énoncés dans le RGAA et dans une approche d’écoconception (des sites moins consommateurs d’énergie).

Le dispositif Elgarweb est animé par la mission accessibilité, son pilotage est assuré par les élus du réseau CCA-CIA. Les communes ayant d’ores-et-déjà mis en ligne leur site internet dans le cadre du dispositif Elgarweb sont les suivantes :

* + Ciboure
  + Lahonce
  + Saint-Pée-sur-Nivelle
  + Mouguerre

Le dispositif Elgarweb est décrit sur le site <https://www.elgarweb.fr>.

## Données

### Contexte réglementaire

L’article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les commissions communales ou Intercommunales pour l’Accessibilité :

* Dressent le constat de l’état d’accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
* Tiennent à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un Ad’AP et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
* Organisent également un système de recensement de l’offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

La loi Mobilités (dite LOM) introduit l’obligation pour les commissions de :

* Détailler l’accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de 200 mètres autour des points d’arrêt prioritaires au sens de l’article L. 1112-1 du code des transports.

La mise en œuvre de ces obligations nécessite la création d’une base de données accessibilité en matière de bâtiment, voirie et transport avec pour nécessité de renseigner des plateformes nationales.

### Organisation sur le territoire Pays Basque

Acteur : la mission Accessibilité – le réseau CCA-CIA élus et techniciens

Pour le compte de : l’ensemble des communes du territoire

Le but de collecter la donnée accessibilité est de pouvoir informer l’usager sur ses conditions d’accès aux bâtiments, aux services, à l’information, etc… Chaque commune du territoire est soumise à l’obligation de fournir la donnée accessibilité. Ce sont les commissions communales et la commission intercommunale qui sont chargés d’organiser l’information de l’usager. C’est pourquoi c’est le réseau CCA-CIA qui est mobilisé.

Le réseau élus pilote le projet de donnée accessibilité sur le territoire. Les élus se sont réunis et ont défini les objectifs à atteindre :

* Collecter la donnée selon un modèle commun à tout le territoire Pays-Basque ;
* Veiller à ce que chaque commune soit responsable de sa donnée, de sa collecte ; de sa mise à jour et de sa diffusion ;
* Organiser un point de collecte central à tout le territoire ;
* Mettre en place un outil commun de diffusion de la donnée

Un comité technique est mis en place pour mettre en œuvre la feuille de route fixée par les élus. L’ensemble des réseaux techniciens CCA-CIA (voirie, bâtiment, numérique) sont mobilisés.  Ce groupe est complété par des agents communautaires du service Information territoriale de la Communauté d’Agglomération, des agents communaux des communes d’Anglet et Bayonne.

Le groupe s’est réuni pour la première fois en septembre et de nouveau en novembre 2022. Les premiers travaux portent sur le modèle de donnée.

## Sensibilisation – Formation

### Accueil des personnes handicapées

Acteur : le groupe de travail de la Commission intercommunale pour l’accessibilité

Pour le compte de : la Communauté d’Agglomération Pays Basque et des communes du territoire

La commission intercommunale pour l’accessibilité, porte un intérêt particulier à la sensibilisation des agents du territoire à l’accueil des personnes handicapées. C’est dans ce cadre qu’en 2019 le Groupe de travail a mis en place des ateliers et outils de sensibilisation au handicap visuel, auditif, cognitif, moteur.

En raison de la pandémie de COVID-19, le Groupe de Travail de la Commission Intercommunale n’a pas repris en 2022 les ateliers de sensibilisation.

### Accessibilité numérique

Acteur : la mission accessibilité

Pour le compte de : la Communauté d’Agglomération Pays Basque, des communes du territoire, des structures satellites de la Communauté

En tant que référent accessibilité numérique de la collectivité, la mission accessibilité sensibilise les services de la Communauté, des communes et des structures satellites aux enjeux de l’accessibilité numérique. Des sessions d’information et de formation en ce sens sont organisées. Elles permettent de présenter les attendus du Référentiel général d’amélioration de l’accessibilité (RGAA).

En 2022, les formations suivantes ont été menées :

* Une première formation dédiée à l’accessibilité des documents mis en ligne a été réalisée auprès de la Direction générale Prévention, collecte et valorisation des déchets et du Syndicat Bil Ta Garbi.
* En appui du déploiement du service ELIOZ à l’échelle du territoire, des formations à destination des agents communaux dédiées à la prise en main du service ELIOZ ont été réalisées dans chaque pôle territorial. Ces formations ont été l’occasion de rappeler la façon d’utiliser les boucles à induction magnétique (BIM) et d’initier les agents à la langue des signes française (LSF).

## Financement

Acteur : la chargée de mission fonds de concours

Pour le compte de : communes de – 5000 habitants du territoire

La Communauté a mis en place un fond de concours accessibilité permettant de financer les études et travaux de mise aux normes du territoire dans les domaines du bâtiment, de la voirie ou du numérique.

Par solidarité territoriale, ce sont toutes les communes de moins de 5000 habitants qui bénéficient du fonds selon la répartition suivante :

De 0 à 1000 habitants = 15 000 € par commune pour 3 ans

De 1000 à 5000 habitants = 8 000 € par commune pour 3 ans.

117 communes de moins de 1000 habitants et 27 communes de moins de 5000 habitants sont concernées.

Le fonds est doté d’un budget de 1 971 000 € pour la période 2019-2021, prolongée jusqu’en 2023.

À fin 2022, 116 demandes ont été instruites. Le montant des sommes engagées est de plus de 1 343 600 €.

**Répartition des attributions par pôles :**

Amikuze : 24

Errobi : 9

Garazi-Baigorri : 22

Iholdi-Oztibarre : 10

Nive-Adour : 5

Pays de Bidache : 7

Pays de Hasparren : 7

Soule-Xiberoa : 25

Sud Pays Basque : 7

# **Les grands objectifs en 2023**

## ****Projet Elgarweb****

Acteur : la mission Accessibilité

Pour le compte de : l’ensemble des communes

Poursuite de l’accompagnement pour permettre aux communes de rendre accessible leur site internet.

## ****Donnée accessibilité****

Acteur : la mission Accessibilité – Réseau CCA-CIA

Pour le compte de : l’ensemble des communes

* Mise en place du modèle commun de collecte
* Test du modèle sur le territoire à l’appui d’une ou plusieurs communes pilotes

# Contact de la mission accessibilité :

Claire SARTHOU – 06 48 51 13 29 – [c.sarthou@communaute-paysbasque.fr](mailto:c.sarthou@communaute-paysbasque.fr)

Claudine CELHAIGUIBEL – 06 13 93 67 50 – [c.celhaiguibel@communaute-paysbasque.fr](mailto:c.celhaiguibel@communaute-paysbasque.fr)